

■ **Veyrier: opposition des riverains**

La bataille reprend aux Grands Esserts

Mauvaise surprise pour le Conseil d'Etat: juste avant l'échéance du délai d'opposition au Plan localisé de quartier du secteur «Maison de Vessy» du périmètre des Grands Esserts, des lettres recommandées à l'en-tête de l'Etude d'avocats Barth & Patek arrivent sur le bureau du Gouvernement. Signées de tous les propriétaires riverains du périmètre concerné, elles matérialisent leur opposition formelle au PLQ en question et laissent déjà poindre des recours.

Il n'échappe à personne que l'Etude d'avocats en question, en laquelle les voisins des Grands Esserts ont élu domicile - y compris un des grands propriétaires veyrites, possédant quelque 12 000 mètres carrés jouxtant la parcelle visée - est celle de l'ancien Maire Thomas Barth et de son associé et chef de groupe PLR au Conseil municipal Serge Patek. Voilà quelques jours, invité de Pascal Décaillet sur Léman Bleu TV à l'occasion du classement de la plainte portée contre lui à propos d'un bulletin tout-ménage contesté par ses opposants d'alors, Thomas Barth, avait annoncé qu'il ne comptait pas en rester là concernant le projet gouvernemental pour l'urbanisation de ce grand périmètre. Aujourd'hui, on apprend que les propriétaires voisins, seuls habilités à faire opposition, ont fait appel à lui et à son associé pour les représenter. Au passage, l'ancien maire précise que son Etude est également mandatée pour s'opposer à l'installation aux Grands Esserts de structures éphémères

destinées à accueillir quelque 500 migrants, selon les plans de l'Hospice général.

Des griefs connus

Le courrier des opposants précise un certain nombre de griefs, qui n'étonneront sans doute pas le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, patron du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Ils sont en effet à l'origine des reproches formulés par l'ancien Conseil administratif de Veyrier, estimant que l'accord conclu avec l'Etat (en l'occurrence François Longchamp) n'était pas respecté par son successeur. Une Initiative communale avait d'ailleurs été lancée et avait abouti en un temps très bref, exigeant «un développement cohérent et responsable des Grands Esserts». Les mandants de l'Etude Barth & Patek jugent étonnant que l'Etat veuille procéder à l'aménagement des Grands Esserts via trois PLQ au lieu d'un, que les questions de mobilité n'aient pas été réglées, qu'on paraisse ignorer que l'Ini-



► **Les riverains réagissent.**

tiative doit être soumise au peuple veyrite dans un avenir proche, qu'on n'ait ni un rapport d'impact sur l'environnement, ni les détails du financement des infrastructures nécessaires, qu'aucun commerce alimentaire n'ait été prévu dans ce premier PLQ...

Démarche individuelle

L'opposition n'est pas formulée de manière associative, mais au nom de chacun des signataires, à titre individuel. Un «comité de personnalités locales et cantonales», emmené par les anciens Maires Andréanne Ronga et Tho-

mas Barth, soutient la démarche. Il est appelé à se développer, ajoute l'ancien élu PLR. Si les soubresauts politiques veyrites, qui ont défrayé la chronique au cours des deux dernières années, paraissent estompés, la balle est maintenant dans le camp de l'Etat. Le phasage prudent de l'accord Longchamp-Barth de mai 2012, jugé trop lent par les partisans d'une urbanisation plus dense et plus rapide, est donc lui aussi en fâcheuse posture. L'avenir dira si la nouvelle méthode gouvernementale aura, à terme, donné de meilleurs résultats. ■

Vincent Naville

Tout l'immobilier

25 janvier
2016